la tranquillité la plus complète. » Il est probable que le gouvernement napolitain ne juge pas encore la situation très-rassurante car il demande à composer avec l'insurrection Le général Lanza, dont nous avons annoncé l'arrivée à Palerme, est porteur d'un décret d'amnistie générale et de la promesse de l'envoi d'un prince de la famille royale comme vice-roi de la Sicile. Le directeur de la police de Palerme est, dit-on, remplacé.

Les dépêches de Turin du 18 et du 19 mai sont toutes pleines de détails favorables à l'in-surrection. D'après elles, les généraux commandant les troupes napolitaines en Sicile continue--raient à sdemander des renforts. Un' régiment aurait refusé de faire feu sur le peuple à Palerme meme datis la manifestation du 13 et des officiers auraient passé du côté des insurgés. D'autres auraient été arrêtés.

Les dépêches venant de Londres le 19 mai annoncent que les volontaires garibaldiens mar chaient sur Palerme. . . . . . . . . . . .

Les dépêches partant de Rome; de Naples et de Vienne, également en date du 19, ont annoncé une défaite des garibaldiens à Calatafimi surala route de Palerine. Les troupes royales auraient attaqué les insurgés à la baïonnette et les auraient repousses! Les soldats de Garibald auraient perdu un drapeau et parmi leurs morts se trouverait un des officiers du célèbre partisan. . 1.2 1

Où se trouve la vérité?

On ne sait pas encore positivement le lieu où se trouve Garibaldi, La Patrie disait hier qu'il résultait de la déclaration des prisonniers faits à la suite de l'avantage remporté par les troupes napolitaines, que Garibaldi n'est pas en Sicile. L'Opinion nationate dit à propos de la dé-

peche annonce-ut la défaite de Garibaiur « Quand aut la délaite de Garibatur nous disons que le gouvernement de Naples aonne pas de nouvelles, nous nous trompons. On en a vu plus haut une émanant de lui, qui circulait déjà fiter soir, et selon laquelle Garibaldi aurait été chargé à la baïonnette et défait par les troupes royales.

1 » Nous avions bien raison de prévoir que les fils télégraphiques, si complètement détruits dans l'île, se retrouveraient comme par miracle prêts à jouer pour

tronveraient comme par miracle prêts à jouer pour

quelques bruits de cette espèce.

" Quant à la nouvelle en elle-même, nous n'en croyons pas un seul mot. Garibaldi n'était pas de sa personne dans l'île, disait-on avant-hier. Voici qu'il s'y refrouve à point pour être battu par les troupes du roi de Naples, ce qui, après Velletri et Palestrino, serait au

de Naples, ce qui, après veiletri et l'alestrino, serait au moins nouveau pour lui.

"Garibaldi et ses volontaires ne se laissent pas aborder à la baïonnette; ils prennent cette initiative souvent, et jamais jusqu'ici, à notre connaissance, le sort de cette attaque n'a tourné con re eux.

"Tout ce qu'il est donc permis d'induire et tout ce que nous induisons de cette dépêche, c'est qu'un partid'insurgés a pu être défait à Calatafimi, ce qui est fort possible, assurément; mais si l'on songe que la Sicile possible, assurément; mais si l'on songe que la Sicile compte aujourd'hui à peu près autant de révoltés que d'habitants, on conviendra qu'il est difficile qu'un tel fait, même avéré, prouve le moins du monde une défaite de Garibaldi en personne. »

On lit dans la Patrie de Paris :

• La nouvelle d'un avantage qu'auraient remporté les troupes napolitaines en Sicile semble prendre de la consistance. On nous assure que des dépêches dans ce sens seraient arrivées de l'Italie aux différentes légations à Paris. D'après les bruits qui circulent, la ren-contre aurait eu lieu à Silsa, un peu en avant et sur la droite de Catalafimi. Les volontaires, abordés avec une grande vigueur, se seraient énergiquement défendus, et auraient opèré leur retraite en bon ordre, après avoir laissé sur le terrain un certain nombre de morts qui attestent leur courage et l'énergie de leur résistance.

En regard de ces laits, que nous répétons sous toutes réserves et qui ne peuvent tarder à être éclaircis, il faut ajonter que l'insurrection, aux dernières dates, s'étenajonter que l'insurreune, aux urbies duces, seten-dait et se régularisait sur un grand nombre de points. On assurait que lorsque les divers détachements qui s'organjsent dans la province de Messine et dans celles de Palerme, de Trapani et de Girgenti auront fait leur jonction avec les volontaires débarques à Marsala, les forces insurrectionnelles constitueront un corps d'environ 12,000 hommes bien apprevisionnéet bien armé. Ce corps , en combinant son action avec celle des détrès-sérieuses et s'augmentera avec le succès. L'insur-rection est donc constituée dans l'île d'une manière vigoureuse: mais sa réussite demandera plus de temp us d'efforts qu'on ne l'avait d'abord pensé.

Catalafimi, où aurait eu lieu l'engagement annoncé par le télégraphe, est une ville d'environ 10,000 ames. Elle se trouve située dans la province de Trapani el par le telegraphe, est une ville d'environ 10,000 ames. Elle se trouve située dans la province de Trapani et commande la route de ceinture qui va de Girgenti a Palerme, en passant par Marsala. Catalafimi est située à environ 85 kilomètres de Palerme. »

La nouvelle de l'envoi en Sicile du général Lanza est confirmée. On donne comme certain aussi que la Cour de Naples a l'intention de réorganiser l'administration qui formerait une vice royauté et qui aurait de

de l'Ile, qui formerait une vice royauté et qui aurait des institutions particulières en rapport avec le caractère et les besoins des habitants.

On assure que le vice-roi de Sicile serait le prince de Trani, second frère du roi de Naples. Ce jeune prince, ne le 1er août 1838, a été fiance, en 1858, à la princesse Mathilde de Bavière, seconde fille du duc de Bavière et sœur de la reine de Naples.

Le prince de Trani, comme son frère le comte de Caserte, est officier dans l'armée napolitaine.

Le vier-roi de Sicile résiderait à Palerme. Cette ville

Le vice-rol de Sicile résiderait à Palerme. Cette ville serait non-seulement le chef-lieu administratif, mais encore la capitale de l'ile.

Une lettre de Turin adressée à la Patrie de Paris, donne les détails suivants sur l'expédition de Garibaldi:

moné et dans les environs du port d'Hercule, sur la frontière des Etats Romains, ont été employés à mettre de l'organisation parmi des gens embarques au hasard, et à se munir de vivres et de canons enlevés au fort

Quant à la nouvelle de la pointe que Garibaldi aurait poussée jusqu'à Montalto, — qu'une dépêche télégra-phique de Marseille place près des confins des Abruzzes, cest-à-dire de l'autre côte de l'Italie, sur l'Adriatique, — elle ne paraît pas authentique, Montalto est près d'Ochetello, mais sur le territoire romain.

Elle devait s'attendre à être prise par les croisières Pnaroditaines, car la configuration de la Sicile est telle 'qu'il suffisait aux navires de la marine royale de gardee la côte nord-ouest du triangle. La ville de Mesoinr domine le détroit du Phare; il ne fallait pas songer à y passer, il y'a plus d'espace entre le cap de Trapani et le cap Bon de Tunis ; c'était là que la confiance était la plus active, et c'était là aussi que Garibaldi voulait aller,

voici pour quoi. : Marsala est une ville pour ainsi dire anglaise, et se atvins valent à peu près ceux de Madère et les remplacen sonvent. Les Anglais ont fait de ces vins ce qu'ils avaien fait des crus du Portugal : ils se sont emparés des vi gnobles de Marsala. Ce sont eux qui sont propriétaires et qui font dans cette ville le commerce des vins. Parmi les grands propriétaires se trouve la famille de l'amiral Nelson, qui, pour des services rendus à la maison royale de Naples, en avait recu un fief à Marsala, commi puis lord Wellington recut de la munificence du roi Ferdinand VII un vaste domaine à Xèrès.

Garibaldi espérait donc trouver des amis à Marsals, il a deviné juste. , Mais le principal était d'éviter la croisière.

Il pouvait tenter un coup hardi, passer entre le cap de Trapani et les iles Maritima, Favignana et Laventa, et éviter ainsi les frégates napolitaines obligées de foir ces écueils. Mais si Garibaldi ne l'a pas fait, c'est qu'il a cru' que tenter ce coup-là, pendant la nuit, serait courir un grand péril.

ell mit donc le cap sur Tunis. Il prit terre à la pointe de la Régence, près le cap Bon et s'y approvisionna des vivres dont il avait encore besoin. Puis il se décida à

Sicile, sur Marsala, de manière à arriven dans les caux siciliennes pendant la nuit. A ha ha (1) tout le monde était sun piedifigardant un absolu silence, es armes étaient prétes, le besonnette était au bout de

Chaque homme a seit la giberne garnie de cartouche porta) t pour quatre jours de vivres, afin de débarquer lus promptement et de gaguer l'intérieur si bésoin était Malgré la nuit et le silence, la flotille fut découverte

par les frégates napolitaines ; Garibaldi était entre elles et la terre. Il avait quatre heures d'avance, mais les bâtiments napolitains voguant à toute vapeur gagnaient sur lui une lieue toutes les heures. Quand on toucha terre, les frégates n'étaient plus qu'à une demi-lieue; elles ne tardèrent pas à arriver at firent de terribles décharges d'artillerie.

onarges d'artifière. On sait le service que les bâtimonts anglais ont rendu a Garibaldi et la trève de deux heures obtenue. L'expédition a débarqué, mais sans canons,

Une lettre écrite de Marsala, par MM O Byrne, agents maritimes, et communiquée au Globe de Londres, contient les détails suivants sur le débarquement de Garibaldi:

« Nous avons reçu de MN. O'Byrne, agents maritimes communication d'une lettre particulière contenant les détails suivants sur le débarquement de Caribaldi.

» Nous étions à terre aujourd hui vers deux heure et demie ou trois heures de l'après-midi, et nous nous trouvions dans un café. Au bout de quelques minutes, nous avons vu entrer plusieurs individus, les uns en uniformes rouges, les autres en habits bourgeois, mais tous armés de fusils et de baïonnettes. Tout le monde semblait les accueillir avec faveur. Nons avons demand ce qui se passait, et on nous a répondu que Garibaldi avait débarqué. Nous sommes immédiatement sortis, et nous, avons trouvé les soldats de Garibaldi (patriotes en possession de la ville. Nous avons voulu faire une excursion dans la campagne; mais l'officier commandant, un fort bel homme nous a dit que nous ne pou-vions passer sans un ordre de Garibaldi. Nous sommes donc retournés au môle pour nous embarquer, et nous avons rencontré un plus grand nombre de soldais. A la porte du môle, nous avons été arrêtés jusqu'à ce qu'on eût obtenu pour nous un laisser-passer du général. Sur le môle, nous avons vu de nouvelles troupes qui dé-barquaient avec des armes et des munitions. On nous a dit qu'environ 2,000 hommes avaient été jetés dans la ville et qu'on en attendait encore plus; tous dési-raient se trouver en face des troupes napolitaines, Ils semblaient être presque tous de beaux hommes, athlètiques. 114 débarquaient de deux steamers, en présence des Napolitains qui surveillaient la côte avec deux steamers et une frégate à voiles. Le plus petit de ces bâti-ments aurait pu aisément empêcher le débarquement, mais ils ont été trop prudents pour le faire. L'expédition une fois débarquée et en lieu sur, les Napolitains se sont approchés et out ouvert le feu sur la ville ou olntot sur quelques trainards qui se trouvaient sur le noble; c'était de la poudre perdue, car le plus grand nombre des projectiles n'atteignaient pas la terre. Il n'est pas douteux qu'au moins un des bâtiments de Garibaldi, surtout le dernier, aurait pu être pris; mais les Napolitains n'ont pas osé, Ils ont pris possession des embarcations abandonnées, vers six heures et demie, el après beaucoup d'hésitation.

» En ce moment, nous partons pour Malte, et un steamer et une frégate ouvrent le feu sur la ville qui ne répond pas. Nous ne pouvons dire si l'expédition a des canons; nous n'en avons pas vu. Les gens de la ville ont accueilli Garibaldi et ses parlisans à bras ouverts, et semblaient les attendre depuis longtemps. Il n'y avait pas de troupes napolitaines dans la ville. La mer était trop basse pour que les gros bâtiments pussent ap-

L'administration de la société Pubattino, M. Faucher vient d'adresser à la Perseverenza une lettre qui prouve que cette société a la certitude d'être indemnisée de la erte des deux bateaux à vapeur à bord desquels se son embarquées les troupes de Griibaldi. M. Fancher dé-clare n'avoir fait intimer aucune protestation au minis-tère de la marine; ne pas s'être fait l'accusateur des autorités locales; n'avoir enfin préiexté aucune impos-sibilité de continuer le service postal, qui peut être continué avec les pyroscaphes restants.

Le Daily News publie la lettre suivante, que Garibaldi aurait adressée au roi Victor-Emmanuel:

Le cri de détresse qui de la Sicile parvient à mes oreilles a ému mon cœur et celui de quelques centaines de mes vieux compagnons d'armes. Je n'ai pas conseillé le mouvement insurrectionnel de mes frères de Sicile époque, je n'ai pas du hésiter à me mettre à la tête de l'expédition. Je sais que je m'embarque dans une en-treprise dangereuse, mais je mets ma confiance en Dieu, ainsi que dans le courage et le dévoument de mes

Notre cri de guerre sera toujours : Vive l'unité d l'Halie I vice Victor-Emmanuel, son premier et son plus brave soldat ! Si nous échouons, j'espère que l'Italie et l'Europe libérale n'oublieront pas que cette entreprise été décidée par des motifs purs de tout égoisme et en-tièrement patriotiques. Si nous réussissons, je serai fier d'orner la couronne de Votre Majesté de ce nouveau pent-être plus brillant joyau, à condition toutefois é Votre Majesié s'opposera à ce que ses conseillers cedent cette province à l'étranger ainsiqu'on a fait pour

ma ville natale.

Je n'ai pas communiqué mon projet à Votre Majeslé; je craignais, en effet, que, par suite de mon devoument à sa personne, Votre Majesté ne réussit à me
persuadre de l'abandonner. r de l'abandonne

De Votre Majesté, Sire, le plus dévoué sujet,

On a parlé des garanties données par le général Garibaldi aux propriétaires des vapeurs employés pour son expédition; mais aucun journal n'a encore, que nous sachions, publié le texte de son écrit. En voici la traduction littérale faite sur un supplément du Movimento :

« Gênes, 5 mai 1860. n Messieurs les directeurs des vapeurs nationaux. » Au commencement d'une entreprise en faveur d'Ita liens qui combattent que la cause de la patrie, et dont de fausses considérations diplomatiques empéchent le gouvernement de s'occuper, j'ai du m'emparer de deux vapeurs de l'administration dirigée par vous, messieurs,

et le faire à l'insu du gouvernement lui-même et de tous

et le saire à l'insu du gouvernement lui-même et de tous.

» l'ai commis un acte de violence; mais, quels que soient les événements, j'espère que mon procédé sera justifié par la sainteté de la cause servie, et que le pays entier reconnaîtra qu'il est de son devoir de réparer les dommages causés par moi à l'administration.

» Dans le cas où mes prévisions ne se réaliseraient point, où la nation n'interviendrait point pour vous désintéresser, j'engage tout ce qui pout exister d'argent et de matériel appartenant à la souscription pour le milion de fusils. De cette manière, vous serez indemnisés. lion de fusils. De cette manière, vous serez indemnisés, avaries ou pertes quelconques, des préjudices qui vous

» Je suis, avec toute considération » G. GARIBALDI. »

Les journaux anglais publient la pièce sui-

vante: α Une proclamation signée Giuseppe Mazzini et pous sant les Siciliens à l'insurrection au nom de la monarchie sarde, a paru, il y a quelques jours, dans certains journaux italiens et a été reproduite par la presse an-

m il est inutile de dire que Mazzini est uni de cœur e d'ame à la cause de l'unité italienne ; mais tous ceux qu le connaissent comprendront aisément qu'il n'a pas p nettre la main à un pareil document. Comme je suis aujourd'hui autorisé à déclarer qu'il·n'a pas écrit de proclamation de ce genre, vous m'obligerez d'insérer cette déclaration dans votre journal. » AURELIO SAFFI. »

» Je suis, etc., Oxford, 17 mai.

ANGLETERRE. Londres, 19 mai.

C'était hier le 41° anniversaire de la naissance

de la reine Victoria. Le relevé de la Banque de Londrés pour la semaine échue le 16 mai, accuse une circulation active de 21,605,065 livres; diminution: 275,870, vivres dont il avait encore besoin. Pais il se décida à et un encaisse métallique de 15,527,550 livres; senter le coup décisif; il se dirigea sur la pointe de la augmentation: 155,024.

## merceque.

## Edseignement supériour.

Les déplorables effets produits par la législation actuelle sur l'enseignement supérieur, la presentation d'un projet de loi qui a pour but de proroger cette législation pour un terme de deux années, appellent de nouveau l'attention publique sur cette importante question. Nous avons annoncé avant-hier la publication d'une nouvelle brochure due à la plume de l'un de nos honorables députés à la représentation nationale. Cette brochure est digne à tous égards d'une sérieuse attention. Nous allons résumer aujourd'hui les vues nouvelles qui y sont exprimées par l'auteur, nous réservant de reveni ultérieurement sur quelques-uns des points qu'il soulève et sur lesquels il nous est impossible de partager complétement ses opinions.

Quelles sont les causes de la décadence que l'on signale dans les hautes études? Quels sont les remèdes à y apporter? Telles sont les deux

questions qu'examine l'auteur de la brochure. Il constate d'abord que ce n'est pas seulement l'instruction universitaire qui décline en Belgique, c'est la science tout entière. L'une des causes de cette décadence, c'est notre manque de foi en nous-mêmes, notre indifférence innée pour la science, l'absence chez nous d'une opinion publique à l'égard de nos propres auteurs. Nous ne savons distinguer le savant consciencieux du compilateur inepte; il n'y a parmi nos écrivains, ni émulation, ni espoir d'obtenir la récompense morale et matérielle due à leurs travaux. Voilà pourquoi nous produisons aussi peu d'œuvres distinguées voilà l'une des causes de notre décadence scien tifique. Mais pour relever la science, il importe avant tout de relever l'enseignement. L'enseignement se résume dans les professeurs, et la qualité essentielle du professeur est le zèle. Stimuler le zèle est donc le premier but que l'on doit avoir en vue dans l'organisation universitaire.

Le stimulant le plus efficace, d'après l'auteur de la brochure, est la concurrence qui agit à la fois sur l'amour-propre et sur les intérets matériels. A son avis, cette concurrence n'existe plus à aucun degré dans le sein des universités; il demande qu'on l'établisse fortement sur ces deux bases : Nomination de nouveaux professeurs titulaires pour les branches dont le développement paraîtra le plus nécessaire; création du professorat libre exercé par des agrégés.

L'institution des agrégés, qui fonctionne en Allemagne, avait déjà été recommandée chez nous par les auteurs du projet de loi de 1834. Seulement, tandis que ces derniers demandaient que les agregés fussent choisis et autorisés par le gouvernement, l'auteur de la brochure que nous analysons, demande que toute personne qualifiée par un titre indiscutable, par exemple tout docteur ou tout académicien, puisse de plein droit devenir professeur agrégé seule condition de subir devant la faculté compétente un examen déterminé par la loi - et que l'agrégé soit entièrement libre de choisir le cours qu'il lui plaira de donner, dans le ressort de la faculté à laquelle il appartient. Le mode le plus convenable d'examen serait la défense publique d'une thèse. D'ailleurs, liberté entière, car l'institution des agrégés repose sur sur la liberté et ne peut fonctionner que dans la liberté.

Après avoir accordé à ces volontaires de l'enseignement l'usage d'un local dans ses établissements, après avoir constaté leur zèle et leur aptitude, l'Etat recruterait parmi eux le personnel de ses universités. En agissant ainsi, il atteindrait le double but de pousser en avant les professeurs titulaires qui seraient tentés de rester immobiles et d'ouvrir à son profit une carrière à tous les hommes de talent. L'auteur ajoute que les mêmes cours, donnés simultanément par plusieurs professeurs, n'auraient pas seulement pour but d'exciter entr'eux une salutaire concurrence, mais qu'ils permettraient encore d'envisager la science à différents points de vue.

La nomination de nouveaux professeurs permettrait d'appeler à nos universités quelques hommes d'un mérite hors ligne, c'est-à-dire pouvant apprendre à leurs élèves des choses qu'ils savent seuls, ou leur faire comprendre ce qui eut été peu intelligible dans d'autres ulquant l es, leur ii esprit et le goût de l'étude, et pouvant en faire, non seulement des

praticiens, mais des savants. Il reste à examiner si la Belgique peut augmenter son budget des sommes suivantes, ne cessaires, d'après notre honorable représentant, pour donner à l'enseignement universitaire la vie, la puissance et la fécondité : 12 professeurs au traitement moyen de 5,000 fr. plus 60,000 fr. à répartir, à titre de traitement extraordinaire, à 10 ou 12 professeurs tant anciens que nouveaux; plus 30,000 fr. pour les bibliothèques, collections scientifiques, instruments, etc. Total, 450,000 fr., maximum qu ne serait atteint qu'après quelques années.

La liberté accordée aux agrégés devrait l'etre également aux professeurs titulaires à la condition, bien entendu, que le programme officiel recoive d'abord son exécution. Ils devraient donc pouvoir ouvrir des cours spéciaux, sans avoir besoin de passer par l'intermédiaire du ministre et l'avis des facultés.

Après avoir critiqué la répartition des minervals telle qu'elle se fait aujourd'hui, c'est-à-dire au prorata du nombre d'heures de leçons que chaque professeur doit donner d'après son programme, l'auteur blame également et avec infiniment de raison l'institution des cours à

certificat. « Evidemment, dit-il, il fallait prendre l'un de ces partis : supprimer l'obligation d'assister ces cours ou exiger la preuve qu'ils ont été suivis avec fruit. Je conçois bien qu'on puisse distinguer entre les cours indispensables et les cours simplement utiles, que l'on examine sur les premiers en détail et avec sévérité; sur les seconds, d'une manière sommaire et avec indulgence; mais je ne conçois pas que l'on impose obligation de suivre certaines leçons et simultanément que l'on dispense même de la preuve qu'elles ont été écoutées : C'est proclamer à la fois, d'une part, qu'elles sont utiles, d'autre part, qu'elles sont inutiles ; c'est baser une partie de l'organisation universitaire sur une contradiction formelle. En vain, l'honorable M. Devaux, le promoteur du système des certificats et je crois son seul défenseur notable, nous renvoie à l'avenir pour apprécier ses effets, l'expérience faite ne laisse guère prévoir qu'il en sor-tira jamais, en dépit des lois de la logique, un fi

résultat favorable, » Il est impossible de mieux faire toucher du doigt l'inconséquence de cette déplorable mesure

Telles sont , selon notre auteur , les princi pales causes du dépérissement des études : absence de concurrence, suppression de toute liberté intérleure, de tout motif de zèle; en in, manque d'intelligence et de fermeté apporté souvent dans les nominations des professeurs. Quant au remede a employer, je n'en vois d'autre, dit-il, que l'adoption du système op-posé : liberté d'agir pour les professeurs, liberté de choisir pour l'élève; rémunération proportionnée au mérite.

Quant à la publicité des cours, moyen dont on a parlé récemment, l'auteur n'en attend rien et nous croyons qu'il a parfaitement raison. En effet, comme il le fait remarquer, les hommes lettrés qui ont des loisirs sont en très-petit nombre dans les villes de province. Le public qui fréquente ces cours, si public il y a, se composera surtout de désœuvrés, pour lesquels la chaleur du poêle aura plus d'attraits que la science du professeur. Et en supposant même que l'on put compter sur un public convenable, ce ne serait que pour quelques cours amusants; quant aux autres, il est clair que personne ne se souciera d'aller les entendre.

L'auteur examine ensuite la question des examens. D'après lui, le système actuel est le pire de tous; s'il a un mérite, c'est celui d'être si mauvais qu'il provoque une réaction. Il se prononce pour une réforme radicale, déjà proposée par un homme très-compétent, M. Spring, professeur à l'université,

Ce système, qui fonctionne depuis longtemps en Prusse et dans une partie de l'Allemagne consiste à faire deux classes d'examen ; les uns destinés à constater seulement la science théorique, les autres à constater seulement les connaissances pratiques nécessaires pour l'exercice du droit et de la médecine. L'auteur démontre que cette séparation des examens théoriques et des examens pratiques, rationnelle en elle-même et partout bienfaisante, est chez nous d'une impérieuse nécessité, comme étant l'uni que moyen de prévenir l'absorption des études scientifiques, par les études professionnelles, et de faire disparaître la tendance utilitaire qui envahit nos universités, tendance dangereuse et contre laquelle les examens successifs, tels qu'ils existent aujourd'hui, ne constituent qu'un frein tout-à-fait impuissant.

Les examens scientifiques seraient confiér aux diverses universités ; ainsi l'exigent la raison, la justice, la Constitution: la raison car c'est celui qui a enseigné qui est naturelle ment appelé à juger si ses leçons ont été comprises et retenues; la justice - car un élève ne peut être responsable des doctrines qui lui ont été enseignées ; la Constitution enfin - parce que la liberté d'enseignement n'est réelle qu'à cette condition. Ainsi, pleine liberté pour les examens scientifiques, absence de tout contrôle de l'Etat en ce qui les concerne. Ce contrôle n'existera que là où il est nécessaire, c'est-à dire à l'entrée des carrières professionnelles. En effet, si l'Etat doit respecter la liberté dans la science théorique, il ne peut livrer la vie et la fortune des citoyens à des personnes dont la capacité ne lui serait pas connue.

D'accord avec l'honorable M. Spring, sur le principe de ce système, l'auteur de la brochure que nous analysons, s'en sépare sur quelques points de détail, relatifs à l'organisation et aux fonctions du jury professionnel.

Les seules conditions préalables que devrait d'après lui, remplir le candidat qui se présenterait devant le jury professionnel seraient 1. Etre docteur d'une Université quelconque belge ou étrangère ; 2° avoir fait un stage de deux ans, chez un avocat pour le docteur en droit ; dans les hôpitaux ou près d'un médecin pour le docteur en médecine. Si certaines Universités se montraient trop faciles, on pourrait déclarer nuls les diplômes qu'elles délivreraient ou renvoyer devant un jury spécial ceux qui en seraient munis. M. Spring, au contraire, proposait, pour ces diplômes, un système de garanties légales qui ne pouvaient être mises à exécution qu'à l'égard d'Universités indigènes ce qui excluait les titres délivrés par les Uni-

versités étrangères. Les membres du jury professionnel seraient nommés : pour le droit, par la Cour de cassation, les Cours d'appel et les Conseils de discipline des avocats; pour la médecine, par médicales. On y adjoindrait un certain nombre de professeurs, afin d'éviter que l'examen ne portat trop exclusivement sur des questions de pratique. Quant aux matières des examens . il est clair que les questions devraient porter sur des points de fait.

« En terminant ces considérations dont on contestera peut-être la justesse, j'exprime le vœu, dit l'auteur, que l'on veuille au moins réserver l'avenir. Pourquoi l'engager pour deux ans et demi encore? Le mal existe; il est incontestable: qu'on le reconnaisse donc; si je n'ai pu trouver ni ses causes, ni son remède, beaucoup d'hommes plus éclairés que moi y par viendront sans doute bientôt. »

Telles sont, en résumé, les opinions dévelop pées dans cette brochure remarquable, dans laquelle il est aisé de reconnaître la plume élégante de l'un de nos littérateurs et de nos savants les plus distingués. Sans doute, per sonne n'est plus compétent que cet honorable député pour apprécier les importantes et déli cates questions de la science et de l'enseigne ment. Son travail atteste une étude approfondie de ces questions, et le jour - qui n'est sans doute pas éloigné - où elles feront de nouveau l'objet de nos débats législatifs, l'intérêt des études universitaires trouvera en lui, nous en sommes convaincus, un défenseur aussi intelligent que dévoué... Cependant, ainsi que nous avons dit en commençant, il nous est impos sible de partager toutes les opinions émises par l'auteur dans le cours de son intéressant travail Dans un prochain article, nous nous permettrons de lui soumettre nos doutes au sujet de quelques-uns des remèdes qu'il propose d'appliquer au mal actuel.

On lit dans l'Echo du Parlement : 14 /

Demain soir, une nouvelle Association libé rale s'établira dans les salons du café des Mille Colonnes. La circulaire suivante a été adressée aux électeurs libéraux qui ont adhéré à la présentation de la liste des candidats pour la Chambre et le Sénat que le corps électoral a fait triompher le 14 juin 1859 :

lundi, 21 de ce mois, à 8 heures du soir, au café des Mille Colonnes (salle du premier étage, entrée par la rue des Fripiers), à l'effet de procéder à la constitution d'une nouvelle Association libérale.

patronage que vous avez accordé aux représen-, élus le 14 juin dernier, nous autorise à compter

sur votre appui. L'ordre de

dre du jour de l'Assemblée est fixé comme suit : 1° Adoption des Statuts. 2° Nomination d'un Comité.

Nous comptons, monsieur, sur votre concours pour ssurer le succèr de cette nouvelle affirmation des principes du libéralisme , dont vous avez tonjours été le Vous donnerez ainsi un éclatant démenti à des atta-

ques injustes, et une preuve nouvelle de dignité et de patriotisme. Agrècz, monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

de Ronge, membre de la Chambre des L. Hymans, [représentants. A. Jamar, Aug. Orts, V. Pirson, id. Eugène Prévinaire, J. Van Volxem, Jacobs, échevin de la ville de Bruxelles. Vanderlinden, conseiller communal.

Mersman, avocat à la Cour d'appel. Égide Dansaert, négociant tup . In tag Raucq Constant, negociant. 

Wyvekens, avoué.

Eugène Anspaoh, avocat;

P. van de Laer. major de la garde civique, in ill.

Marchand, greffier à la Cour.de cassation. 213.

Pesters, propriétaire, à Schaerbeek.

AFFAIRES DE SICILE. Le Journal des Débats publie le remarquable article suivant, sous la signature de M. Saint-Marc-Girardin:

124/61

Nous n'avons jamais hésité à défendre le principe de Audis il avoits jamais nestte a delendre le principe de la nationalité et nous n'hésiterons jamais à le défendre. Un peuple qui a perdu son indépendance a toujours le droit de la revendiquer des qu'il le peut, et le prétenda droit de conquête est seulement d'obligation imposée du conquerant d'être toujours de plus fort. Plus nous summes attachés au principe de la nationalité, plus-non devons désirer que ce principe ne soit jamais confonduavec d'autres principes et d'autres idées. Or, nous craigrons qu'il na se lasse en ce moment une confusior de ce genre dans l'esprit de quelques personnes, à prèpos de l'expédition de Garibaldi en Sicile. On semble croive de l'expédition de Garibaldi en Sicile. On semble croire que l'expédition de Garibaldi est une suite et une conséquence naturelle de la guerré d'indépendance que l'Italie a souteme contre l'Autriche. Les unsi à qui l'expédition déplatt, s'en prennent au principe della cationalité et déclarent que ce principe est une cause de troubles et de désordres en ce monde; les autres, a qui plait l'expédition, la défendent au nom du principe de la nationalité italienne. Nous troyons; quant à rious, que le principe de la nationalité italienne n'est pour rien dans l'expédition de Garibaldi. Si elle réussit, le principe de la nationalité italienne n'est pour rien dans l'expédition de Garibaldi. Si elle réussit, le principe de la nationalité italienne n'est quoir situation de la pationalité italienne ne doit soint se faire principe de la nationalité italienne ne doit point se faire honneur de son succès : si elle échoue, il est tout-à-fait étranger à cet échec. Il n'en doit avoir ni lev prôfits hi les dommages les dommages.

Ah I si Venise s'était soulevée contre les Antrichiens et si Garibaldi faisait une expédition pour soutenir l'insurrection, nous n'hésiterions pas à reconnalire qu'il y a là une question de nationalité italienne. Nous qu'il y a là une question de nationalité italienne. Nous pourrions penser que cette expédition est témérairélet dangereuse; mais le danger des choese n'on diminne pas le mérite et l'honneur. Le principe de la nationalité italienne lutte à Venise contre l'Autriche; il' lutte vaincu, opprimé, abandonné, mais il ne lutte plus que là. C'est la qu'il y a encore une cause nationale à défendre et à faire triompher. Partout ailleurs, en Italie, accont d'autres generous de la laire triompher. ce sont d'autres questions qui se débattent, d'autres principes qui sont en lutte, d'autres droits et d'autres doctrines qui combattent, mais ce n'est plus le principe de la nationalité italienne. Son œuvre est achevée en

latie, sauf à Venise.

Quel est donc, dira-t-on, le principe qui est en jeu en Sicile? Son nom est bien connu dans l'histoire, et d. n'a rien qui doive nous scandaliser; sartôût en France: c'est le principe de l'insurrection. Nous n'avois pas le cous available. c'est le principe de l'insurrection. Indus il acous par nous expliquer en ce moment sur le droit d'insurreq tion : c'est un des plus vieux droits de l'histoite ; mais il n'a jamais pu parvenir à faire complétement régu-lariser ses titres dans les chancelleries européennes. Son frère, le droit de conquête, a en plus de crédit. Quant à nous, au lieu de disserter sur ce point, nous aimons mieux appliquer au droit d'insurrection les vers de Corneille sur le cardinal de Richelien :

Qu'on parle mal ou bien du fimeux cardinal; Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien: Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal 4080 14 Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien-

Nous ne voulons faire qu'une seule remarque sur le troit d'insurrection. Si c'est un droit qui appat enne an pcuple et qui dépende du principe de la souverainese nationale; il nous semble par cela même que c'est un droit qui doit se débattre entre le prince et le peuple du pays, sans que les étrangers s'en mélent. Un peuple est mécontent de son gouvernement, il se révolte et ches-che à renverser le gouvernement, dont il a à se plaindre en quoi cela regarde t-il. l'étranger? l'entends dèjà des diverses réponses : De tout temps les étrangers unt pris part aux guerres civiles des pays voisins. — Oui, l'Es-pagne a pris part, en France, à la Ligue, qui était une insurrection, et cela n'a été bon ni pour la France, ni pour la Ligue, ni même : our l'Espagne. La France et l'Angleterre ont soutenu l'insurrection des Pays-Bis contre l'Espagne et cette intervention a contribué de créer la Hollande; la Russie est intervenue dans les troubles de la Pologne, et cette intervention a déi nit l'indépendance de la Pologne ; la France a aidé les Andricains à résister à l'Angleterre, et c'est de cette in surrection américaine soutenue par l'intervention francaile que sont sortis les Etats Unis. Da nos jours enfin, les Grecs ont revendiqué leur indépendance contre 98 Tures; ils ont glorieusement lutte, et la France, la Russie et l'Angleterre sont intervenues pour fioir la lufe, Cette intervention a créé le royaume hellénique, qui est un petit Etat, mais un grand principe, et qui représente la nationalité des nonviations chrétieunes de l'Oserte la nationalité des nonviations chrétieunes de l'Oserte la nationalité des nonviations chrétieunes de l'Oserte le nationalité des nonviations chrétieunes de l'Oserte la nationalité de nonviations chrétieunes de l'Oserte la Russie de la Russie de l'Oserte la Russie de la Russi sente la nationalité des populations chrétiennes de l'O-

Il faut noter que dans la plupart de ces interventions, dans celle de la France en faveur des Etats Unis, par exemple, et dans celle de la France, de l'Angleterre et de la Russie en faveur de la Grèce, il faut noter que l'intervention ne s'est pas faite des le commencement de l'insurrection. Les Etats pacificateurs ou libérateurs ont laissé durer la lutte pendant quelque temps, aban-donnant les insurgés à leurs scules forces. Etait-ce pour ne secourir qu'un peuple déjà puissant et pour venir en aide au vainqueur ? Non ; il y avait une meilleure cause aux retards de l'interventions Il Mallait savoir si l'insurrection n'était qu'une émotion et une colère pas-sagère ou bien si c'était une-résolution forte et persé-vérante ; il fallait savoir enfin si c'était une émeute ou une révolution. Les peuples qui s'insurgent ont besoin de faire un noviciat ; ils ne sont pas croire à leur voca-tion du premier coup ; et cela est juste. L'insurrection n'est un acte de souveraineté nationale que si c'est l'acte

du grand nombre et non de quelques-uns. et Le temps seul peut faire ce triage. Il y a dans l'histoire beaucoup d'émeutes; il n'y a que quelques révolu-tions. La durée seule fait la légitimité des révolutions. Une sois que la volonté nationale s'est manisestée par la perseverance, elle a droit qu'on y croie au-dedans et au-dehors; mais jusque-là, l'étranger qui se hâte d'y intervenir peut être soupçonné d'intervenir dans son intérêt et non dans celui du peuple insurgé,; c'est de cette façon que l'Espagno au seizième siècle intervenait pour la Ligne en France; c'est de cette façon que la Russie au dix-huitième siècle intervensit en Pologne.

Russie au dix-huitième siècle intervensit en Pologne.
Mais les Italiens, me dit on, ne sont point des étrangers pour les Siciliens. Cela est vrai ; qu'on m'accorde en même temps que les Siciliens ne se sont point soulevés non plus contre des étrangers. On peut dire des lourbons de Naples tout ce qu'on voudra; mais o ne pourra pas dire que ce sont des princes étrangers. Ils sont Italiens, ou bien jusqu'à quellé date faut-il remoner pour établir sa qualité d'Italiens 9 On a pa prétendre que les princes qui régnaient à Florence et à Modène se sont dénationalisés en passant dans le camp autifichien: Quand les Bourbons de Naples se sont-ils ainsi dénationalisés ? Nous en pouvons dire autant des Bourdénationalisés? Nous en ponvons dire autant des Bourbons de Parme : lis ne sont Italiens que depuis le trêfié de Vienne de 1755. Cela fait plus de cent-vingt ans de nationalité italienne. Qui lui conteste sa nationalité !!

Les troubles qui agiient en de moment la Sielle el que Garibaldi va augmenter par son expédition son (stielle riompher le 14 juin 1859 :

Bruxelles, le 20 mai 1860.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prier de vous rendre

Bruxelles, le 20 mai 1860.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prier de vous rendre

Bruxelles, le 20 mai 1860.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prier de vous rendre

Bruxelles, le 20 mai 1860.

Une insurrection, une révolution peut-ètre, une guerre
d'indépendance contre l'étranger. Le principe de la nationalité n'y est pour rien. On se bat en Sicile pour